



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

COM : Mayotte

Question écrite n° 53212

Texte de la question

M. Abdoulatifou Aly attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le versement de la dotation spéciale des instituteurs (DSI) majorée de 25% aux personnels concernés en poste à Mayotte. Cette dotation, prévue par l'ordonnance n° 2007-1801 du 21 décembre 2007, n'a été versée aux agents concernés qu'avec beaucoup de retard, en janvier 2009. Aussi, dans un souci de justice et de respect de la loi, il lui demande de lui préciser si le Gouvernement compte prendre les dispositions nécessaires pour que cette DSI majorée soit allouée à titre rétroactif sur la période non couverte.

Données clés

Auteur : [M. Abdoulatifou Aly](#)

Circonscription : Mayotte (1^{re} circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53212

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juin 2009, page 6039

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)